

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 24 mai 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-quatre le 24 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain

GUINDT Philippe
SIVEC Jean
DEBAILLEUL Delphine

OGER Isabelle
REUTER Olivier
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

THILL Céline
VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe

donne pouvoir à M. OGER Isabelle
donne pouvoir à M. IMMER Alain
donne pouvoir à M. MENEHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

- BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.
Monsieur Philippe GUINDT participe au Conseil à partir de 20h37 et ne participe pas à cette délibération.

Objet : 2024 – 847 Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet 18/35^{ème}

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complets nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande en date du 26 avril 2024 de Mme GUINDT Nathalie, (actuellement Agent Technique Territorial à temps non complet de 21/35^{ème}), laquelle souhaite réduire le temps non complet à 18/35^{ème}.

Monsieur le Maire rappelle la décision de ne plus louer le foyer aux personnes extérieures à la commune (Conseil du 10/03/2024), réduisant ainsi les heures d'entretien nécessaires.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet, soit 18/35^{ème} pour effectuer les missions d'Entretien des bâtiments communaux, à compter du 1^{er} juin 2024.

Cet emploi sera pourvu par Mme GUINDT Nathalie déjà en place sur ce poste en CDI depuis 2003.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2024.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 24 mai 2024

GRADE	TITULAIRES		NON TITULAIRES		TOTAL
	Temps Complet	Temps Non complet	Temps Complet	Temps Non complet	
Adjoint Technique Territorial	1			1 (18h) 1 (9h)	3
Adjoint Administratif Principal		1 (26h)			1
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles				1 (26h)	1
Total Général	1	1		3	5

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet 18/35^{ème} ;

Considérant le tableau des emplois ;

DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés à compter du 1^{er} juin 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 29 mai 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 29/05/2024

Le Maire,

